

DROIT CIVIL DE LA FAMILLE

Atelier liquidatif n°1: les principes de base pour liquider une succession

 Organisé uniquement dans les locaux du CRIDON LYON - 20 personnes max.



OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Ensuite des réformes opérées par les lois du 3 décembre 2001 et du 23 juin 2006, les règles relatives aux liquidations des successions ont évolué
- Cette formation rappelle les principes de base en matière de rapport et de réduction des libéralités, au moyen de nombreux cas pratiques



MÉTHODE ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Cas pratiques



SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

- Plan détaillé
- PowerPoint
- Cas pratiques



FORMATEURS

Danièle MORELLO
et Sébastien RICHARD
Juristes consultants du CRIDON LYON



DURÉE

7h ou 3h30

MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

évaluation des objectifs de la formation et de son organisation

MODALITÉ DE SUIVI

remise d'une attestation de fin de formation



RÉF. CSN

000024



PUBLICS

Notaires
Collaborateurs

PRÉ-REQUIS

Débutant



PLUS-VALUE

- Bien aborder les techniques liquidatives
- Approfondir des connaissances



CRIDON LYON

Partenaire expert du notaire

Plan d'intervention

1

LA RÉDUCTION DES LIBÉRALITÉS

3h30

- Opérations préalables
 - la détermination de la quotité disponible et de la réserve
 - l'imputation des libéralités
- La réduction proprement dite
 - l'exercice de l'action
 - le calcul de la réduction
 - les modalités de règlement de la réduction

2

LE RAPPORT DES LIBÉRALITÉS

3h30

- Le mécanisme du rapport
- Le montant du rapport
- Le règlement du rapport